

0. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

Cette étude a pour objectif de collecter les informations pertinentes et indispensables et de connaître la situation initiale par rapport aux indicateurs du projet.

Selon les TDR, à la fin du mandat :

- le Projet serait capable d'apprécier la situation qui prévaut dans les huit communes en ce qui concerne l'accès des ménages, notamment des plus vulnérables et des femmes aux services des banques par le biais du mobile banking et de l'inclusion financière.
- les indicateurs d'amélioration de condition de vie des femmes à travers la prise de décision financière au niveau de ménage
- affiner les stratégies de mise en œuvre et choisir l'approche la plus appropriée.

1. METHODOLOGIE

Ne pouvant pas couvrir toutes les AVEC et tous les ménages membres dans la zone cible du projet, la démarche globale proposée pour la conduite de l'étude est celle d'une enquête par sondage à deux degrés.

Taille de l'échantillon

Sachant pertinemment que la durée de l'enquête est fonction de la durée de l'interview qui elle dépend du nombre d'informations à recueillir, soit du volume des questionnaires. La taille globale de l'échantillon est alors fixée à **150 ménages membres** répartis dans **30 AVEC** pour l'ensemble de la zone d'étude, soit 5 membres par AVEC échantillon. Comme les AVEC sont répartis en 2 groupes (32 AVEC ciblés et 8 AVEC non ciblés) sur un total de 40 AVEC. Les échantillons seront constitués de 24 AVEC ciblés et de 6 AVEC non bénéficiaires d'appui qui vont servir de témoin sur l'évolution de la situation.

Limite de l'étude

L'établissement de la situation de référence, où plusieurs aspects des conditions de vie des ménages et de la localité ont été analysées pour chaque AVEC et chaque ménage sélectionné. Cette situation reconstituée, **sous forme déclarative**, peut entraîner des approximations dans les réponses des informateurs sur les quantités produites, ainsi que les revenus monétaires de la période considérée (celle de l'année 2017).

2. CARACTERISTIQUES SOCIO ECONOMIQUES DU GROUPE CIBLE (MEMBRE DES AVEC)

L'échantillon de l'étude de référence est constitué par 149¹ ménages (dont 30 de témoins) et 306 individus actifs (âgés de plus de 15 ans). On remarque l'importance des ménages dirigés par une femme qui sont de l'ordre de 31,5 % pour l'ensemble.

¹ 150 ménages ont été enquêtés, mais après vérification il s'avère que les données concernant un ménage sont inexploitables. Le dit ménage ne fait pas parti des AVEC listés.

Taille du ménage

La taille moyenne du ménage a été estimée à 5 individus toutefois 25% des ménages ont une taille qui dépasse les 7 personnes. **Le pourcentage des ménages dirigés par une femme est de l'ordre de 28,6% au sein des AVEC ciblés et de 36,7% pour le groupe AVEC témoins.**

Les chefs de ménages enquêtés sont composés essentiellement de jeunes adultes en âge d'activité. **Plus de 64% des chefs de ménages féminin et 73% des chefs de ménages masculin ont moins de 45 ans.**

La majorité des femmes chefs de ménage sont en union libre (58,8% pour le groupe cible et 40% pour le groupe témoin).

L'activité principale de la population active

Dans l'ensemble, la principale occupation des personnes âgées de plus de 15 ans est tournée vers l'agriculture et l'élevage (81,5% pour le groupe cible et 72,9% pour les témoins). Viennent ensuite les activités libérales liées au commerce et aux services (10,7% pour le groupe cible et 5% pour les témoins). La pêche intéresse près de 10,7% des ménages en tant que seconde activité. **Il est à remarquer que près d'un tiers de la population active (plus de 15 ans) dans les ménages n'ont pas d'activités secondaires.**

L'activité principale des chefs de ménage

Les chefs de ménage ayant déclaré avoir des activités principales liées à l'« agriculture et l'élevage » représentent une proportion de 77% pour le groupe cible et 73,3% pour le groupe témoin. Ils sont en majorité propriétaires de leurs terres agricoles. La proportion des chefs de ménages dont les activités sont liées aux services tels que le commerce varie de 6,7% (témoin) à 12,9% (ciblé). Dans les deux groupes, **plus de 20% des femmes chefs de ménages pratiquent le commerce comme activité principale**, tandis que 30% des hommes chefs de ménages n'exercent aucune activité secondaire.

Remarquons que près d'un chef de ménage sur trois n'ont pas de seconde activité (29,3% pour le groupe cible et 30% pour les témoins). On remarque l'importance de femme chef de ménage sans activité par rapport aux hommes. Les activités secondaires sont l'élevage (pratiqué par 25% des ménages), la pêche (10%) et le commerce (13%).

Pour le groupe cible, 73,3% des femmes chef de ménage contre 31,7% des hommes chef de ménage, décident elles-mêmes du choix des actifs à mobiliser

Le revenu global des ménages.

Mesuré à partir de l'approche consommation, le revenu global annuel moyen des ménages s'élève à Ar 2 614 000, soit US\$ 816² et ce dans un intervalle de confiance à 95% compris entre Ar 2 316 000 et Ar 2 912 000.

La consommation occupe une part très importante du revenu aussi bien pour les ménages bénéficiaires que les ménages témoins. Ce qui suppose que la priorité des ménages c'est avant tout d'améliorer leur niveau de consommation ou leurs conditions de vie au détriment des investissements productifs.

² Taux de change moyenne année 2017 : US\$ 1 = Ar 3200

La différence se manifeste au niveau de vie des ménages à travers l'amélioration de leur alimentation, de la scolarisation des enfants et des conditions de logement.

Les ménages dirigés par un homme ont un revenu plus élevé que ceux dirigés par une femme. Le revenu est une fonction croissante du niveau d'instruction, et de la taille du ménage et inversement avec l'âge du chef de ménage.

Le revenu monétaire des ménages

Selon les déclarations des répondants, l'agriculture demeure l'activité principale des ménages mais elle n'est pas si importante en termes de revenu par rapport aux activités commerciales.

Pour les ménages ciblés, 59,4% proviennent des activités commerciales contre 29,5% de l'agriculture et de l'élevage. Ces proportions sont de 74,5% (commerce) et 16,9% (agriculture/élevage) pour les ménages témoins. **Pour le groupe cible, le commerce occupe une place prépondérante dans la vie économique des ménages bénéficiaires (près de 59%).**

L'épargne des ménages

Tous les répondants adhèrent aux AVEC. Les épargnes gardées auprès des institutions telles que les « *dépôts aux caisses mutuelles* » et les « *dépôts en banque* » **sont restés très infimes en termes de pourcentage de ménages. Seuls, 8% déposent à la banque leur épargne et 6% les confient auprès de l'OTIV**, la majorité des ménages préférant, soit les garder chez eux pour 24% de cas soit investir dans le bétail pour 10% des cas. En effet, différentes barrières empêchent les membres pour adhérer aux institutions formelles. (Cf chapitre 5.1).

Les épargnes « *monétaires* » *constitués en fin de cycle* sont mobilisés pour renforcer l'« *exploitation agricole* » avec 39% des cas ; subvenir à l'éducation des enfants notamment pour la rentrée scolaire pour 33% des cas. Certains ménages ont affecté ces ressources au renouvellement des habitations pour 31% et/ou investis dans d'autres branches d'activités comme les petits commerces (22%) et le stockage pour 25%. Les provisions « *en vue des périodes difficiles* » représentent 20% de cas.

Les emprunts

Seules 5 ménages parmi les 149 enquêtés *ont déclaré avoir recouru aux emprunts auprès des institutions formelles*. La peur d'emprunter et la crainte de ne pas pouvoir rembourser, l'éloignement des caisses dictent le comportement actuel des ménages vis-à-vis de ces emprunts auprès de ces institutions. Cette situation concerne près d'un ménage sur quatre.

En revanche tous les ménages ont engagé des emprunts auprès de l'AVEC.

3. DES REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Les barrières qui empêchent l'inclusion financière des ménages vulnérables

L'éloignement physique des structures formelles qui offrent ces services, l'insuffisance d'information fiable sur les activités de ces structures, la méconnaissance des procédures et conditionnalités d'accès, le niveau du revenu et la faible capacité de mobiliser des ressources propres constituent les obstacles majeurs à l'accès des ménages ruraux aux services financiers. En conséquence, une importante partie de la population des zones rurales dans le

district de Vatomaniry se trouve encore écartée des services formels. Ceci est prouvé par le niveau d'accès des ménages aux emprunts bancaires (1,7% des ménages du groupe cible contre 16,7% du groupe témoin).

Les opérateurs de mobile banking sont présents mais leurs activités sont encore méconnues par bon nombre de ruraux (39% des ménages possèdent un téléphone). L'extension de l'offre de services de mobile banking dans l'ensemble de la zone étudiée est envisageable avec un éventuel partenariat entre les AVEC et les opérateurs de téléphonie mobile.

Les informations sur le niveau d'éducation financière des populations vulnérables

Cette évaluation a permis d'apprécier l'assimilation des formations dispensées par les membres entre autres le fonctionnement du système, de la gestion des activités (collecte d'épargne et octroi de prêt), de la définition et de la gestion des dépenses et recettes d'exploitation et la détermination des besoins financiers. Des actions de renforcement de capacité des membres et des dirigeants ont été réalisées par l'équipe technique du Projet. globalement, 69% des membres des AVEC ciblés, ont reçu des formations sur les produits bancaires.

Le niveau d'accès et utilisation des produits financiers

Le service des postes propose le compte d'épargne Tsinjolavitra mais aussi l'envoi et le paiement des transferts par voie recommandée. Le réseau OTIV propose également des produits similaires à ceux qui sont pratiqués dans les autres institutions financières mutualistes. Il s'agit des comptes d'épargne à vue, de dépôt à terme, et le compte d'épargne spécialisée pour les épargnants.

En dehors des pratiques usuelles, les ménages membres des AVEC peuvent constituer un capital épargne à partir de souscription de parts, de fréquence hebdomadaire, rattaché en fin de cycle avec les avantages financiers (dividendes) y afférents.

Actuellement, 2 membres (1 homme et une femme parmi les 119 ménages du groupe cible) ont contracté des emprunts auprès d'une banque..

Le niveau d'utilisation de l'épargne et les activités/dépenses pour lesquelles cette épargne est utilisée

En général, les prêts accordés par les AVEC servent surtout au financement des dépenses d'exploitation agricole mais aussi des activités secondaires des ménages (commerce, élevage, pêche). Quant à l'utilisation des dividendes, elles sont destinées à l'achat de parcelles de culture, à l'amélioration des conditions de vie (habitat, ustensile...), au financement d'activités génératrices de revenu (commerce en particulier) et à l'éducation des enfants. Le versement d'une cotisation sociale afin de constituer un fonds de solidarité permet de supporter les obligations à caractère social de l'association et surtout pour la prise en charge du fonctionnement de celle-ci.

4. DES SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS EN VUE DE PROPOSER DES ORIENTATIONS ET STRATEGIE ADAPTEES A LA ZONE POUR LES ACTIVITES DU PROJET

Des potentialités de linkage existent :

SOGE devrait intervenir pour capter et valoriser les épargnes en fin de cycle

Il convient de rappeler que pendant une période de trois mois précédant la date de la fin de cycle, aucune opération d'octroi de crédit n'est autorisée au niveau des caisses villageoises. Le groupe n'effectue que des opérations de recouvrement. Aussi il faut valoriser ce fonds reconstitué.

Des créneaux de refinancement sont disponibles

Avec le rythme d'accroissement des besoins de financement des exploitations et des activités des membres, une éventuelle augmentation des demandes de crédit ne serait pas à écarter. La liaison avec les institutions formelles, notamment la banque, et à travers le mobile banking, pourrait être une piste à défricher pour pouvoir accéder à des sources de refinancement plus importantes.

Afin de préserver les acquis du groupe, **la procédure de refinancement la mieux adaptée serait d'octroyer le fonds au groupe, à charge à ce dernier de le redistribuer au profit des membres demandeurs.** Le taux d'intérêt appliqué par le réseau aux membres des AVEC est le même que ce qu'ils appliquent mensuellement à des prêts octroyés à leurs membres, c'est-à-dire 10%. De ce fait, SOGE traitent les associations comme des clients pour analyser le niveau d'endettement des AVEC.

Le financement d'activités communes n'est pas à écarter seulement le départ et l'arrivée de nouveaux membres limitent les activités à des activités à court terme (un an maximum). Les investissements à long terme comme les plantations communes ne sont pas à envisager étant donné le cycle.

La mise en place de point cash (Mvola, Airtel Money) au sein des AVEC peut être envisagée pour :

- le placement de l'argent,
- sécuriser les liquidités importantes et respecter le seuil maximum des liquidités détenues auprès de la caisse
- desservir les membres et la population environnante, et
- assurer le transfert automatique des fonds d'épargne (pendant 9 mois sur 12) au niveau d'un compte bancaire.

Des limites aussi sont en prendre en considération. Les AVEC constituent une voie alternative pour favoriser l'accès des plus vulnérables à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins. Cependant, l'approche présente aussi des limites et des risques ci-après et lesquels méritent d'être pris en considération.

La tradition orale. Le système de conservation orale des données est important. Il faut, combiner les comptes rendus oraux à des comptes-rendus écrits.

Autonomie du groupe versus satisfaction des besoins. Lorsque les besoins exprimés par les membres du groupe excèdent dans leur totalité le montant du capital constitué

par les membres, le groupe peut être amené à réduire (voire refuser) le montant de crédit sollicité dans la limite des fonds disponible. Avec le recours à des ressources financières externes auprès d'une institution financière locale, le groupe risque de perdre son autonomie financière.

Les références juridiques. La formalisation en 60 133 à titre provisoire risque de poser des problèmes, une formule coopérative serait plus appropriée car plus adaptée aux réalités et procédures des AVEC. En effet, le statut actuel des AVEC ne leur permet pas d'établir une liaison avec les opérateurs financiers, surtout les banques.

Le manque de fonds au démarrage d'un nouveau cycle retarde l'opération d'octroi de crédit. Ceci limite une évolution à long terme du mouvement pour une reproduction élargie des exploitations ou des activités. Les expériences du crédit avec éducation sont à capitaliser.

Pour la suite des opérations

Il serait souhaitable d'associer les opérateurs concernés par le projet dans la conception et la diffusion des informations nécessaires à l'endroit des groupes cibles. Il s'agit de faire connaître la banque et ses activités (mode d'accès, produits et services proposés, taux appliqués, ...), les démarches à suivre et conditionnalités à respecter pour l'ouverture des comptes, les facilités offertes pour les représentants des groupes (en termes de proximité et de manipulation des comptes).

On doit associer les opérateurs de mobile banking dans toutes les activités et initiatives à prendre (point cash, couverture de réseaux...).

Outre les animations des AVEC, l'usage de différents supports pourraient faciliter l'émission des informations (radios locales, TV, affiche/affichette, prospectus, organisation de foire ou d'évènement socio-culturel, ...).